



PASSER À L'ACTION :

STRATÉGIE DE LA GRC POUR LA MISE EN ŒUVRE DES
RECOMMANDATIONS DU RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION
DES PERTES MASSIVES



Passer à l'action :

Stratégie de la GRC pour la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives

Nous gardons dans notre souvenir :

Tom Bagley

Kristen Beaton et l'enfant qu'elle portait

Greg et Jamie Blair

Joy et Peter Bond

Lillian Campbell

Corrie Ellison

Gina Goulet

Dawn et Frank Gulenchyn

Alanna Jenkins et Sean McLeod

Lisa McCully

Heather O'Brien

Jolene Oliver, Aaron et Emily Tuck

la gendarme Heidi Stevenson

E. Joanne Thomas et John Zahl

Joey Webber

2. Passer à l'action : Stratégie de la GRC pour la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives.

Numéro de catalogue: PS64-224/2024F-PDF
ISBN : 978-0-660-71020-4

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la Gendarmerie royale du Canada, 2022.

Passer à l'action :

Stratégie de la GRC pour la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos du commissaire	4
Introduction	5
Un besoin de changement.....	6
Une nouvelle façon de faire.....	6
L'approche de la GRC – Notre stratégie de mise en œuvre	7
Mise en contexte	8
Portée des recommandations.....	9
Nos thèmes.....	9
Détermination des mesures à prendre.....	13
Notre plan d'action	14
Une démarche progressive	15
Mesure du rendement.....	16
Mobilisation des partenaires.....	16
Responsabilité.....	17
Groupes consultatifs et de surveillance	17
Efforts de transparence	17
Informers les familles	18
Facteurs de risque	19
Conclusion.....	19
Engagements et mesures de suivi.....	20

Passer à l'action :

Stratégie de la GRC pour la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives

AVANT-PROPOS DU COMMISSAIRE

J'ai le plaisir de présenter la stratégie exposant la façon dont la Gendarmerie royale du Canada (GRC) entend mettre en œuvre les recommandations de la Commission des pertes massives.

La tuerie d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse, incident d'une ampleur et d'une complexité sans précédent au Canada, a marqué à jamais la vie d'innombrables personnes à travers le pays, parmi lesquelles figurent notamment les victimes et leurs familles, les communautés de ces dernières, les habitants de la Nouvelle-Écosse, les employés de la GRC et plusieurs intervenants de première ligne.

Tout d'abord, je tiens à remercier la Commission des pertes massives pour son examen rigoureux et réfléchi. Les travaux de la Commission, ainsi que la tragédie elle-même, ont mis en évidence le besoin urgent d'améliorer notre façon de nous préparer aux situations de crise, d'intervenir à leur égard et d'en tirer des leçons afin d'assurer la sécurité des communautés. La Commission a également montré clairement que nous devons travailler de manière holistique avec nos partenaires dans le milieu de l'application de la loi et avec les services de soutien communautaires afin d'éviter que de nouveaux incidents ne se produisent.

La mise en œuvre des recommandations de la Commission des pertes massives est en voie de changer le mode de fonctionnement de la GRC. Nous continuons

à tirer des enseignements de l'intervention que nous avons menée lors des événements d'avril 2020. Notre objectif est de nous assurer que la suite donnée au rapport final de la Commission aura une incidence durable sur notre organisation et sur les communautés que nous servons d'un océan à l'autre. En fait, le travail de la GRC en Nouvelle-Écosse a commencé immédiatement après la tragédie du printemps 2020.

Nous savons que notre réponse aux examens précédents n'a pas toujours été exhaustive et nous n'avons pas toujours rendu compte avec transparence des progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions et des recommandations qui en sont issues. Pour démontrer concrètement notre volonté de changement, j'ai créé un nouveau secteur consacré à la réforme, à la reddition de comptes et au changement culturel, qui dirigera nos efforts de mise en œuvre selon une approche holistique panorganisationnelle. Ces efforts continueront de reposer sur les avis et les directives du Conseil consultatif de gestion indépendant. Nous sommes également heureux que la GRC joue un rôle clé dans le Comité de suivi des progrès, un organe d'examen indépendant créé conjointement par la province de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement du Canada. Enfin, nous continuerons à collaborer avec nos partenaires policiers dans tous les territoires de compétence afin de partager les pratiques exemplaires et d'apporter des changements en phase les uns avec les autres dans la mesure du possible.

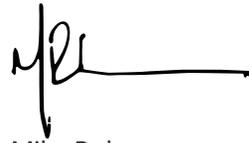
Passer à l'action :

Stratégie de la GRC pour la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives

Je tiens également à remercier les employés de la GRC pour leur formidable dévouement et leur volonté de mettre en œuvre des changements significatifs, ce qui exige un temps considérable et des efforts soutenus. Je suis fier du travail que nous avons déjà accompli et je me réjouis de voir la GRC continuer à changer.

Nous nous engageons pleinement à renforcer la confiance des Néo-Écossais et de toutes les personnes que nous servons, et nous continuerons à œuvrer en faveur

de changements sérieux et positifs dans l'ensemble du paysage policier canadien. J'encourage tout le monde à suivre nos progrès sur notre [site Web](#), où nous allons continuer à détailler les changements que nous apportons dans le cadre de la présente stratégie.



Mike Duheme, commissaire de la GRC

INTRODUCTION

Les 18 et 19 avril 2020, 22 personnes ont perdu la vie et trois autres ont été blessées dans plusieurs communautés du centre de la Nouvelle-Écosse. Ce qui s'est passé est inimaginable et aura des impacts durables sur les victimes et leurs familles, les citoyens de la Nouvelle-Écosse et tous les Canadiens.

En octobre 2020, le gouvernement du Canada et la province de la Nouvelle-Écosse ont créé la Commission des pertes massives, chargée d'examiner l'incident et de formuler des recommandations concrètes pour accroître la sécurité des communautés. Son [rapport final](#), publié en mars 2023, présente 130 recommandations qui appellent à des changements importants touchant la Gendarmerie royale du Canada (GRC), mais aussi comment nous, en tant que Canadiens, abordons la sécurité communautaire et le maintien de l'ordre.

La GRC a l'obligation de tirer des leçons de la tragédie d'avril 2020 et de relever les domaines dans lesquels il est possible de faire mieux pour aider à prévenir de telles situations à l'avenir. En établissant la stratégie énoncée dans les pages qui suivent, nous traçons la voie d'un changement en profondeur – non seulement

au sein de notre organisation, mais aussi dans les communautés que nous servons – et nous contribuons aux efforts plus larges déployés dans tout le pays pour améliorer la sécurité des communautés et mettre en œuvre des réformes policières. Un changement d'une telle ampleur prendra du temps, mais nous sommes déterminés à mettre en œuvre des mesures durables et efficaces ainsi qu'à démontrer les progrès accomplis aux victimes, à leurs familles et à l'ensemble de la population canadienne.

La Commission des pertes massives ajoute sa voix à celles d'autres responsables d'enquêtes récentes, dont la Commission sur l'état d'urgence, pour réclamer des changements de fond dans la stratégie globale à l'égard de la sécurité publique au Canada. Ces enquêtes demandent à la GRC de contribuer, d'en assumer la direction dans certains cas et de collaborer de

Passer à l'action :

Stratégie de la GRC pour la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives

façon intégrée avec les experts des organismes communautaires et du milieu de la santé. Elles soulignent aussi l'importance de miser sur ce genre de concertation pour relever les défis croissants en matière de sécurité communautaire au Canada, la police n'étant qu'un acteur parmi d'autres dans l'éventail global des services d'intervention. Elles exhortent enfin la GRC, et la police en général, à repenser la façon de former et d'équiper le personnel chargé de maîtriser les incidents, de même que la façon de soutenir les communautés avant, pendant et après ces incidents.

UN BESOIN DE CHANGEMENT

L'examen mené par la Commission des pertes massives est le plus important que la GRC ait subi depuis des décennies. Il s'est soldé par une série d'appels à des changements d'envergure touchant de nombreux aspects du fonctionnement de la GRC, comme la gestion des crises, la documentation et la publication de ses politiques et procédures, ainsi que la communication avec le public pendant le déroulement d'un incident. Certains de ces appels font état de recommandations issues d'examen antérieurs qui soulignaient déjà la nécessité pour l'organisation d'être plus transparente dans les mesures qu'elle prend pour cerner et mettre en œuvre les changements nécessaires en Nouvelle-Écosse et à travers le pays.

UNE NOUVELLE FAÇON DE FAIRE

Au cours des cinq dernières années, la GRC s'est engagée dans de vastes efforts de modernisation. Ces efforts font suite à plusieurs examens de l'organisation, tels que le rapport de l'honorable Michel Bastarache intitulé [Rêves brisés, vies brisées : Les effets](#)

[dévastateurs du harcèlement sexuel sur les femmes au sein de la GRC](#), et a servi de catalyseur pour le changement de culture à la GRC. Grâce à ces efforts, la GRC a abordé la mise en œuvre différemment, en se concentrant non seulement sur l'achèvement des recommandations, mais aussi sur l'évaluation des répercussions et des facteurs dont il faut tenir compte pour apporter un changement efficace à long terme.

Après la publication du rapport final de la Commission des pertes massives en mars 2023, la GRC a entrepris un examen complet des conclusions et recommandations qui y sont formulées. À partir de là, la GRC s'est rendu compte qu'elle devait adopter une nouvelle approche à l'échelle de l'organisation pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission des pertes massives. Cette approche était fondée sur la portée de l'examen et sur la capacité historique de la GRC à mettre en œuvre des changements. La GRC a reconnu qu'elle devait affecter des ressources spécialisées pour se concentrer non seulement sur les efforts de mise en œuvre immédiats, mais aussi sur le suivi à long terme de la mise en œuvre. Soucieuse de ne pas répéter les échecs du passé, elle voulait garantir de façon pérenne la transparence des travaux de mise en œuvre et la reddition de comptes à leur égard.

Voilà pourquoi, depuis la publication du rapport final, la GRC s'est dotée de ressources, de fonctions de direction et de mécanismes de surveillance consacrés exclusivement aux efforts de réforme. Le commissaire a créé en mai 2023 un nouveau secteur baptisé Réforme, Reddition de comptes et Culture, qui est chargé de donner suite à tous les grands examens externes de l'organisation et de soutenir la mise en œuvre des initiatives de modernisation et de changement de culture la concernant. Au sein de ce nouveau secteur, une équipe interdisciplinaire spécialisée a été créée pour assurer la mise en œuvre centralisée et stratégique de la réponse de la GRC à rapport final de la Commission des pertes massives et à d'autres examens externes importants.

MODIFICATIONS AP- PORTÉES APRÈS AVRIL 2020

Immédiatement après la tragédie et tout au long des procédures de la Commission des pertes massives, la GRC s'est employée à corriger les lacunes relevées. Les premiers efforts ont notamment porté sur les améliorations suivantes :

- Doubler le nombre de ressources à temps plein au sein du Groupe tactique d'intervention de la Nouvelle-Écosse.
- Étendre l'utilisation du système En alerte à l'ensemble du Canada, notamment par

la mise en œuvre de politiques nationales et divisionnaires de la GRC sur la diffusion d'alertes au public.

- Équiper les corps policiers partenaires dans toute la Nouvelle-Écosse d'un système efficace pour le cryptage des communications radio et en vérifier l'état de préparation par des tests réguliers.
- Déployer le système Suivi des forces bleues dans toute la Nouvelle-Écosse pour voir en temps réel l'emplacement des agents de police et améliorer la connaissance de la situation.
- Lancer un nouveau cours sur la collaboration policière en matière [de violence entre partenaires intimes](#) sur le réseau Canadien du savoir policier.

L'APPROCHE DE LA GRC — NOTRE STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

La GRC compte adopter une démarche holistique panorganisationnelle pour la mise en œuvre des recommandations de la Commission des pertes massives. Elle s'est engagée à améliorer ses services afin de renforcer la sécurité des Néo-Écosseis et de tous les Canadiens. La mise en œuvre complète des recommandations prendra du temps, mais nous avons jeté les bases nécessaires à la réussite de notre démarche, avec le soutien et la collaboration de nos partenaires à tous les niveaux.

Passer à l'action :

Stratégie de la GRC pour la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives

MISE EN CONTEXTE

La démarche adoptée par la GRC pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission des pertes massives a pour objet d'aller plus loin qu'un simple exercice visant à faire le suivi des recommandations visant à créer des conditions propices à des changements durables qui répondent aux conclusions sous-jacentes du rapport. Les efforts sont de portée générale et tous les intervenants concernés y contribuent, y compris la collectivité policière canadienne. Pour procéder efficacement, la GRC a analysé chaque recommandation de la Commission des pertes massives pour comprendre :

- le principe de chaque recommandation et les constatations sous-jacentes connexes;
- l'application de chaque recommandation dans le cadre de la structure et du mandat de la GRC;
- le contexte général d'autres recommandations semblables, de l'examen de la Commission des pertes massives et d'autres examens externes importants.

À l'appui de cette analyse, la GRC a élaboré un cadre stratégique ainsi qu'un ensemble de principes directeurs afin de veiller à ce que tous les efforts mènent à une réforme organisationnelle à long terme pour améliorer la sécurité publique. Dans le cadre de son analyse, la GRC a effectué un exercice de priorisation fondé sur les risques pour déterminer les thèmes et les recommandations exigeant une attention et des mesures immédiates. Cela nous a permis de nous assurer que nous nous concentrons d'abord sur les recommandations qui ont l'impact le plus important sur la sécurité du public et du personnel de la GRC, ainsi que sur celles qui nous aideraient à rétablir la confiance avec les personnes les plus touchées par la tragédie.

La réponse globale de la GRC au rapport de la Commission des pertes massives repose sur les principes directeurs suivants :

1. Les incidents doivent être gérés selon une approche panorganisationnelle (nouvelle norme).
2. Les incidents doivent être gérés de manière à ce que le public continue d'avoir confiance en l'organisation.
3. La GRC doit collaborer avec les autres services de police, les premiers intervenants, gouvernement et les partenaires communautaires.
4. Il faut revoir la sécurité des communautés au Canada et mieux comprendre les facteurs à l'origine des incidents de pertes massives et s'attaquer à ces facteurs.
5. Les éléments précurseurs comme la violence fondée sur le genre et la santé mentale nécessitent une approche pansociétale.
6. La GRC doit adopter une approche centrée sur la victime et tenant compte des traumatismes dans tous les éléments de la réforme.
7. Les lacunes en matière d'information nuisent à la sécurité et à la confiance du public — la transparence est essentielle.

Passer à l'action :

Stratégie de la GRC pour la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives

PORTÉE DES RECOMMANDATIONS

L'analyse a permis de confirmer que la GRC a un rôle à jouer pour faire progresser chacune des 130 recommandations. Cependant, la nature de ce rôle varie d'une recommandation à l'autre. En fait, la GRC a classé les recommandations comme suit :

- **Chef de file de la GRC (33 recommandations) :** La GRC a le mandat pour appliquer la recommandation.
- **Contributeur de la GRC (55 recommandations) :** La GRC joue un rôle important, mais

elle n'est pas en mesure de faire progresser les travaux à elle seule.

- **Impact de la GRC (20 recommandations) :** La GRC sera touchée par certaines initiatives dirigées par d'autres partenaires (par exemple, modifications législatives) et devra s'adapter et appliquer tout changement qui en découle.
- **Soutien de la GRC (22 recommandations) :** La GRC n'a pas le pouvoir ni le mandat de mettre en œuvre ces recommandations, mais il serait possible pour elle d'offrir un appui.

NOS THÈMES

Notre analyse a permis de dégager 10 thèmes, que nous utilisons pour regrouper chacune des recommandations de la Commission des pertes massives :

1. GESTION DE CRISES

Raison : De nombreuses recommandations formulées par la Commission des pertes massives font valoir la nécessité d'examiner notre approche de gestion de crises. Cela comprend la planification, la formation et les exercices, les rôles lors d'incidents, la collaboration entre les autorités et les interventions à la suite d'incidents, dont le soutien aux personnes touchées. Par conséquent, la GRC effectue un examen de son approche pour trouver des améliorations à apporter au processus afin de mieux servir et protéger la population canadienne.

Le saviez-vous ?

Lors de la tragédie dans la Nation crie de James Smith en 2022, la GRC s'est beaucoup servi de messages du système En Alerte pour garder les citoyens informés et en sécurité. Pendant et après l'incident, la GRC a donné plusieurs conférences de presse pour tenir toute la population canadienne informée, dans la mesure de possible, de l'évolution de la situation et des résultats jusque-là dans l'enquête. La même approche a été adoptée après l'accident d'autobus tragique au Manitoba en 2023.

Passer à l'action :

Stratégie de la GRC pour la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives

Le saviez-vous ?

La GRC a croisé les recommandations de la Commission des pertes massives avec celles de deux enquêtes récentes : l'enquête sur la mort de [Desmond](#) et l'enquête du coroner sur l'incident survenu en 2022 dans la Nation crie de James Smith. Cela nous aide à identifier les domaines dans lesquels les efforts en cours peuvent se chevaucher, et où des efforts supplémentaires de la GRC pourraient être nécessaires.

2. GOUVERNANCE

Raison : Il s'agit de recommandations de la Commission des pertes massives axées sur la nécessité d'améliorer les structures de gouvernance de la GRC, notamment en améliorant la surveillance de la mise en œuvre des recommandations découlant d'examinés externes importants, et en donnant suite aux avis formulés par le Conseil consultatif de gestion de la GRC.

3. LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE ET LA VIOLENCE EXERCÉE PAR LES PARTENAIRES INTIMES

Raison : Tout en reconnaissant que la GRC n'est pas nécessairement le principal responsable de nombreuses recommandations relatives à la sécurité communautaire et à la violence sexiste, il est toujours nécessaire que l'organisation s'engage activement avec ses partenaires pour soutenir la mise en œuvre. La GRC doit également revoir et mettre à jour ses politiques, ses procédures et son engagement avec les services de soutien pour s'assurer que les membres répondent à ces types de crimes en adoptant une approche centrée sur la victime et tenant compte des traumatismes.

Le saviez-vous ?

La GRC travaille actuellement avec des experts pour examiner l'utilisation de centres de signalement de soutien pour les membres du public dans ses détachements à travers le pays, qui offriraient aux victimes un endroit sûr et discret pour signaler les cas de violence fondée sur le sexe ou de violence entre partenaires intimes.

Le saviez-vous ?

Le Programme canadien des armes à feu procède à la mise à jour de son site Web pour y ajouter de l'information concernant les cessions d'armes à feu de successions, ce qui comprend la bonne façon de se départir d'armes à feu après le décès du propriétaire.

4. ARMES À FEU

Raison : Le rapport final comprend plusieurs recommandations visant l'amélioration d'initiatives de lutte contre les armes à feu et de prévention connexes. À titre de responsable du Programme canadien des armes à feu, la GRC a un rôle à jouer pour mieux faire connaître les règlements sur les armes à feu et ainsi que la prévention de la violence par arme à feu.

Passer à l'action :

Stratégie de la GRC pour la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives

Le saviez-vous ?

La GRC examine et met à jour ses politiques relatives à la communication d'information opérationnelle pour s'assurer que celle-ci soit transmise plus efficacement à l'échelle de l'organisation, ainsi qu'à ses partenaires. Elle augmente également sa capacité pour aider à coordonner et à simplifier l'élaboration de politiques opérationnelles.

6. CULTURE ET REDDITION DE COMPTES

Raison : La Commission des pertes massives a fait ressortir des lacunes importantes qui, combinées aux examens antérieurs très médiatisés de la culture de la GRC, ont érodé la confiance du public dans l'organisation. Les questions touchant la diversité et l'inclusion, et la culture de gestion à la GRC, ont une incidence sur la capacité des employés à faire efficacement leur travail et empêchent l'organisation de recruter un grand nombre de postulants diversifiés et qualifiés.

Le saviez-vous ?

Le centre de formation de la GRC est appelé la Division Dépôt. La moyenne d'âge des cadets à la Division Dépôt est 29 ans, et la majorité des cadets ont déjà fait des études postsecondaires. Certains programmes de formation de la Division Dépôt donnent d'ailleurs droit à des crédits pour des études postsecondaires, et plusieurs établissements d'enseignement

5. COMMUNICATION D'INFORMATION

Raison : La Commission des pertes massives a recommandé que la GRC et ses partenaires améliorent la communication d'information. Ceci assurera que les partenaires aient un accès rapide à des renseignements essentiels pour assurer une prise de décisions efficace, et de tout mettre en œuvre pour empêcher qu'un incident se produise. La Commission des pertes massives a aussi recommandé que la GRC améliore sa gestion des données et l'interopérabilité de ses systèmes de façon à mieux soutenir la prise de décision fondées sur des données probantes.

7. FORMATION

Raison : La formation est un important thème sous-jacent du rapport final. Il faut notamment améliorer la formation offerte, mieux faire connaître la formation existante à notre personnel et favoriser le recours à celle-ci. La GRC reconnaît aussi qu'il est nécessaire d'améliorer la prestation de la formation à l'École de la GRC – la Division Dépôt – à la suite de plusieurs examens internes et [externes](#). L'organisation s'efforcera d'améliorer la formation de base des cadets et le régime d'apprentissage continu à l'intention de tous ses employés.

postsecondaire au Canada ont des programmes d'accréditation pour accepter les équivalences. La Division Dépôt procède à une importante modernisation depuis plusieurs années suite à divers examens tels que le rapport d'examen du Conseil consultatif de gestion sur [Rapport sur le Programme de formation des cadets](#). À cette fin, elle travaille en étroite collaboration avec des chercheurs à l'Université de Regina et à l'Université des Premières Nations du Canada.

Passer à l'action :

Stratégie de la GRC pour la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives

8. PARTENARIATS ET ENGAGEMENT

Raison : Les recommandations de la Commission des pertes massives ont une incidence non seulement sur la GRC, mais aussi sur nos partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux, communautaires et que nos partenaires autochtones. Il est donc essentiel que la GRC continue de collaborer avec ces partenaires, par les organisations telles que de l'Association canadienne des chefs de police, pendant qu'elle met en œuvre les recommandations et communique les progrès réalisés. La GRC travaillera de part et d'autre avec ses divisions pour veiller à ce que les initiatives proposées soient soutenues et s'appliquent à des contextes divisionnaires bien précis.

9. RESSOURCES ET RECRUTEMENT

Raison : Il est primordial de s'assurer que la GRC a des capacités suffisantes pour s'acquitter de son mandat. Il ne s'agit pas simplement de recruter un plus grand nombre de membres – il faut trouver des candidats diversifiés et compétents pour cette profession exigeante. La GRC face des difficultés à pourvoir des postes vacants et à recruter et à maintenir en poste des employés, et ces difficultés ont des répercussions sur tous les aspects de l'organisation. C'est pourquoi le commissaire a fait du recrutement l'une de ses trois grandes priorités, et une vaste gamme de mesures sont en cours pour moderniser cette fonction essentielle.

Le saviez-vous ?

La GRC a lancé le Programme d'expérience précadet diversifié et inclusif, une nouvelle initiative de recrutement et de maintien de l'effectif visant à éliminer les obstacles systémiques auxquels se heurtent les personnes racisées et sous-représentées qui souhaitent devenir membres de la GRC.

Le saviez-vous ?

La GRC a revu et mis à jour ses procédures d'élimination des uniformes et continue de contrôler le respect de ces procédures afin d'assurer un suivi plus efficace et de prévenir d'éventuelles utilisations abusives.

10. NORMES ORGANISATIONNELLES

Raison : La Commission des pertes massives a indiqué clairement que la GRC doit améliorer sa façon d'examiner, de mettre à jour et de communiquer ses politiques opérationnelles et administratives. Ces modifications auront aussi une incidence sur les normes, les processus et les protocoles de la GRC, et permettront à l'avenir de renforcer les interventions de première ligne en cas d'incidents critiques.



DÉTERMINATION DES MESURES À PRENDRE

Après avoir établi un cadre pour baliser la mise en application des recommandations de la Commission des pertes massives, la GRC s'est concentrée sur l'étape la plus importante : la détermination des mesures à prendre pour donner suite aux recommandations. Nous avons donc fait le point sur les mesures déjà en cours ou achevées à cet égard. Dans de nombreux cas, nous avons compris qu'il fallait aller plus loin et nous avons déterminé des mesures supplémentaires à prendre afin de nous conformer pleinement aux recommandations. En adoptant cette nouvelle ligne de conduite – qui consiste à aller au-delà des recommandations afin de répondre à la cause profonde de chaque problème soulevé – la GRC a cherché des initiatives qui lui permettraient également de s'attaquer à la cause première des problèmes mentionnés dans le rapport final de la Commission des pertes massives.

De juillet à novembre 2023, la GRC a tenu 16 séances de mobilisation auxquelles étaient conviés des centaines d'experts de partout au pays afin de discuter des recommandations, regroupées en fonction des thèmes précédemment mentionnés. Ces discussions ont permis à la GRC de mieux comprendre les travaux en cours ou à venir, et de réfléchir de manière critique aux démarches supplémentaires qui pourraient être entreprises. Des représentants d'un large éventail de secteurs d'activité y ont pris part, incluant les opérations, la formation, les ressources humaines, les acqui-

sitions, les politiques, et plus). Ceci a permis à la GRC de relever d'importantes relations d'interdépendance entre différentes recommandations et différents thèmes et de constater que des efforts déployés dans un domaine peuvent avoir une incidence sur une autre sphère. Par exemple, pour donner suite à une recommandation qui demande la modification d'une politique opérationnelle, il ne suffit pas d'actualiser la politique en question : la GRC doit également informer les employés du changement apporté, offrir de la formation sur la nouvelle politique et contrôler le respect de la politique de façon continue. Forte d'une meilleure compréhension des recommandations et de leur mise en application à la GRC, l'organisation a été plus à même de définir l'enchaînement des mesures à prendre et de s'assurer que ses efforts étaient déployés de façon stratégique et réfléchie. Plus de 1 600 heures de travail ont été consacrées à ces discussions, sans compter les innombrables autres heures de travail effectué par les experts au sein de leurs équipes respectives pour faire progresser les initiatives en tant que telles, ni le travail important qui a été accompli à l'appui des constatations découlant d'autres examens liés à la tragédie, notamment les recommandations tirées de l'examen de l'équipe d'enquête sur les situations comportant des risques et de l'enquête menée actuellement par Emploi et Développement social Canada en vertu du *Code canadien du travail*.

PROGRÈS RÉALISÉS

La GRC a déployé des efforts pour mettre en œuvre bon nombre des recommandations de la Commission des pertes massives – qui sont désignées selon le thème du rapport dans lequel elles figurent (par exemple, P pour Services de police), suivie de leur numéro respectif. En fait, la GRC a achevé l'adoption des mesures liées à plusieurs recommandations clés, y compris les suivantes :

P.6 Formation des superviseurs de première ligne :

La GRC a commandé à un expert externe une évaluation de sa formation Intervention initiale en cas d'incident critique pour les superviseurs de première ligne (cours Intervention initiale en cas d'incident critique 100 et Intervention initiale en cas d'incident critique 2000) avant la date limite du 29 septembre 2023.

P.59 Culture de gestion de la GRC : La GRC a publié un rapport expliquant les critères actuellement retenus par l'organisation pour sélectionner, développer, reconnaître et récompenser ses officiers brevetés et les personnes remplissant des fonctions civiles équivalentes. Ce rapport comprend également un plan d'action décrivant la manière dont elle améliorera ces processus.

P.41 Conseils donnés par le Conseil consultatif de gestion : La GRC a développé une approche en collaboration avec le Conseil consultatif de gestion où le conseil publiera son avis sur son propre site web, et la GRC publiera sa réponse officielle sur le site web de la GRC.

P.18 Diffusion d'alertes publiques : La GRC a mis à jour ses politiques de communication sur le système En Alerte, ainsi que des politiques plus générales sur la transmission de messages d'alerte à la population. Cela a été démontré dans la pratique par la hausse considérable du recours au système En Alerte par la GRC. Bien que les mises à jour aient été effectuées, la GRC demeure à l'affût d'améliorations supplémentaires.

P.19 Formation du personnel chargé de donner l'alerte au public : La GRC a mis à jour sa formation sur le système En Alerte ainsi que la formation plus générale offerte actuellement sur la transmission d'avertissements à la population. Le projet comporte deux volets : 1) l'ajout de la formation au programme de formation des recrues à la Division Dépôt; 2) la mise à jour de la formation sur les incidents critiques de manière à y inclure l'utilisation du système En Alerte. Même si le projet est terminé, la GRC demeure à l'affût d'améliorations supplémentaires.

NOTRE PLAN D'ACTION

À l'issue de cette démarche d'analyse et d'étroite collaboration, la GRC a dégagé plusieurs engagements qui décrivent la façon dont elle compte donner suite aux recommandations liées à chaque thème.

Passer à l'action :

Stratégie de la GRC pour la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives

Chacun de ces engagements est assorti d'une série de mesures de suivi – des initiatives que nous prenons pour respecter nos engagements et ainsi mettre les recommandations en application. Tous ces éléments forment notre plan d'action global, que vous retrouverez sous la section intitulée « **Exemples d'engagements et de mesures de suivi** ». Il importe de signaler que la GRC considère que son plan d'action est un document évolutif : des mesures peuvent y être ajoutées ou modifiées au fil du temps dans le but de favoriser l'atteinte des résultats voulus. Dans d'autres cas,

la date d'échéance peut être repoussée si la GRC est contrainte d'obtenir des autorisations ou des ressources supplémentaires pour pouvoir aller de l'avant. Quoi qu'il en soit, la GRC fera preuve de transparence envers la population canadienne en ce qui concerne ses engagements, les mesures connexes et la progression de leur mise en œuvre. Dans le cadre de ce processus, la GRC aspire à apporter des changements de fond afin de **fournir des services de police qui suscitent la confiance des communautés qu'elle sert.**

UNE DÉMARCHE PROGRESSIVE

La Commission des pertes massives a énoncé clairement que la GRC, de même que les autres organisations concernées, doit prendre le temps de bien faire les choses. Nous savons que la mise en œuvre de la stratégie et des changements requis nécessitera un engagement à long terme divisé en trois phases :

Phase 1 Mai à décembre 2023 TERMINÉE	Phase 2 Janvier 2024 à avril 2025 EN COURS	Phase 3 Avril 2025 et au-delà LONG TERME
Phase de travail préliminaire axé sur la mise sur pied de l'Équipe de mise en œuvre stratégique et de groupes de consultation, ainsi que sur l'élaboration de stratégies. À cette étape, on s'assure de créer une base solide pour la mise en œuvre du plan à long terme. Efforts ciblés pour mettre en œuvre les recommandations dans les délais de six mois imposés par la Commission des pertes massives.	Mise en branle des efforts visant à apporter des changements et de la conception de plans de travail qui définissent précisément les mesures, les ressources et les capacités nécessaires pour apporter les changements.	Certaines démarches à plus long terme pourraient s'échelonner sur plusieurs années, car elles sont souvent ancrées dans un changement de fond nécessaire. Les progrès seront évalués et communiqués au public périodiquement.

Passer à l'action :

Stratégie de la GRC pour la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives

MESURE DU RENDEMENT

Au fil de la mise en application des recommandations, nous évaluerons continuellement nos progrès en fonction des résultats et dates d'échéance prévus dans les plans de travail exhaustifs qui sont liés à chaque élément de notre plan d'action. Nous voulons aussi nous assurer que nos démarches mènent aux résultats escomptés, et nous concevrons à cette fin un cadre de mesure du rendement qui nous permettra d'évaluer notre progression en fonction des résultats souhaités. Ce cadre comprendra des indicateurs de rendement quantitatifs et qualitatifs qui seront clairs et mesurables, ce qui nous permettra de mesurer notre réussite ou de rectifier le tir lorsque la progression ne répond pas aux attentes établies.

Il est important de souligner que nos efforts seront constants : même après qu'une recommandation demandée aura été mise en application, nous continuerons d'évaluer notre progression, de nous adapter aux nouvelles réalités opérationnelles et de trouver de nouveaux moyens novateurs de nous assurer que nous respectons les exigences ainsi que d'accroître notre efficacité. Par exemple, même si la GRC a actualisé ses politiques sur le système En Alerte, elle peut faire beaucoup plus pour faciliter l'utilisation de cet outil, et nous nous engageons à mener cette démarche à bonne fin. Ce suivi continu favorisera la mise en œuvre des changements et nous permettra de réévaluer continuellement notre travail.

MOBILISATION DES PARTENAIRES

La Commission des pertes massives réclame que d'importants changements soient opérés dans les services de police offerts dans l'ensemble du pays. Cela exige également de la GRC de collaborer avec ses partenaires et avec différents intervenants à tous les échelons et dans tous les secteurs. Pour garantir un changement profond et durable, il est essentiel que tous les employés de la GRC adhèrent pleinement au projet et y participent activement.

À titre de service de police national du Canada, la GRC est toute désignée pour être un chef de file de la communauté des services de police canadiens pour faire avancer les réformes opérationnelles. Dans cette optique, la GRC collabore avec [l'Association canadienne des chefs de police](#) – un regroupement de cadres policiers de partout au pays – afin de discuter de différents moyens d'améliorer les services de police et de promouvoir l'amélioration des opérations policières au Canada.

Passer à l'action :

Stratégie de la GRC pour la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives

RESPONSABILITÉ

Nous nous engageons à assumer la responsabilité de nos démarches visant à donner suite aux recommandations de la Commission des pertes massives en ayant recours à des groupes consultatifs et de surveillance, en prenant des mesures visant à faire preuve de transparence et en honorant nos engagements directs et durables envers les familles des victimes de cette tragédie.

GROUPES CONSULTATIFS ET DE SURVEILLANCE

La GRC fait régulièrement des comptes rendus au [Conseil consultatif de gestion](#), un groupe indépendant qui donne des avis et des conseils impartiaux au commissaire de la GRC sur des questions de modernisation et de gestion clés. La GRC lui a demandé conseil quant à la démarche globale à adopter pour donner suite aux recommandations de la Commission des pertes massives, à la suite de quoi le Conseil consultatif de gestion a formé un comité permanent chargé de recueillir de l'information et de donner des conseils sur les efforts de modernisation de la GRC. La GRC s'engage à continuer de transmettre de l'information au Conseil consultatif de gestion et de lui demander conseil relativement à la mise en application des recommandations de la Commission des pertes massives.

Les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse ont mis sur pied le Comité de suivi des progrès pour favoriser leur responsabilisation et pour faciliter l'échange de connaissances et d'information à l'appui de la mise en œuvre des recommandations de la Commission des pertes massives, de la surveillance des mesures prises à cette fin et de la production de rapports à leur sujet. La GRC s'est engagée à collaborer pleinement, franchement et en toute transparence avec le Comité de suivi des progrès, et elle

continuera à fournir tous les documents demandés, dans les limites de ses pouvoirs légiférés, afin de montrer les progrès qu'elle réalise à l'appui de la mise en œuvre des recommandations de la Commission des pertes massives.

De plus, la GRC a mis en place un comité consultatif divisionnaire composé de membres de toutes les divisions de la GRC. Le mandat de ce comité est d'éclairer la prise de décisions concernant l'introduction de changements profonds et durables à l'appui de la mise en application des recommandations de la Commission des pertes massives. Il fait partie de l'effort plus large de la GRC pour comprendre et mettre en avant les efforts innovants de l'ensemble de l'organisation pour répondre à la Commission des pertes massives. Il vise également à favoriser le dialogue et la discussion au sein des divisions sur les recommandations de la Commission des pertes massives, et à s'assurer que les actions en cours sont comprises et soutenues par les divisions.

EFFORTS DE TRANSPARENCE

Nous reconnaissons le besoin de montrer les progrès accomplis de manière transparente aux Canadiens - cette stratégie est un élément essentiel de l'approche globale de la GRC en matière de mise en œuvre.

Passer à l'action :

Stratégie de la GRC pour la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives

Dans cette volonté de transparence, la GRC s'affaire en ce moment à créer un centre de suivi des progrès. Il s'agira d'un portail interactif où la progression des mesures prises en réponse aux recommandations divers de la Commission des pertes massives sera régulièrement mise à jour et où les efforts généraux de modernisation seront également consignés. Les Canadiens en sauront plus sur ces démarches prochainement.

Dans le cadre de ses efforts généraux de responsabilisation et de transparence, la GRC est également en train de rédiger des exposés de principe décrivant sa position, son analyse et les mesures qu'elle entreprend en lien avec les recommandations de la Com-

mission des pertes massives. L'organisation entend conserver ces documents, notamment pour justifier ses mesures, mais aussi pour rendre compte de tous les efforts qu'elle déploie au fil du temps pour mettre en œuvre la réforme.

INFORMER LES FAMILLES

Considérant prioritaire de tenir les familles et les victimes de la tragédie informées de son travail et de ses progrès, la GRC a élaboré une stratégie de communication en désignant un agent dédié aux familles touchées.



FACTEURS DE RISQUE

La GRC a fait des progrès depuis la tragédie et entend bien les poursuivre et rétablir la confiance des Canadiens. L'organisation est toutefois consciente que des facteurs, notamment financiers, peuvent l'empêcher de réaliser pleinement sa vision. Même si les ressources sont suffisantes pour apporter de nombreux changements, il en faudra plus pour certaines initiatives. La GRC est résolue à travailler de manière transparente et entend pour cela bien documenter toutes les ressources supplémentaires à travers tous les niveaux gouvernementaux qui seront requises et fonder ses décisions sur des données probantes.

De nombreuses recommandations de la Commission des pertes massives échappent également au contrôle de la GRC. Les appels à une réforme générale de la police ou à l'adoption d'approches communautaires de la sécurité publique nécessitent le leadership et l'intervention d'un large éventail de parties prenantes aux niveaux municipal, provincial, territorial et fédéral. La GRC reste fermement déterminée à travailler avec ses partenaires de tous les niveaux de gouvernement et avec les autres services de police de partout au pays pour faire avancer les changements envisagés dans le rapport final de la Commission des pertes massives et répondre aux attentes des Canadiens.

CONCLUSION

Comme cela a été mentionné précédemment, la Commission des pertes massives a effectué l'examen le plus exhaustif qui soit de la GRC depuis des décennies. La Commission préconise des changements de taille, non seulement à la GRC, mais aussi aux pratiques de sécurité communautaire et publique dans l'ensemble du pays. La mise en œuvre des recommandations représente un défi important pour la GRC, mais elle ne le juge pas impossible. L'organisation a déployé des efforts considérables pour effectuer des changements, avant même la publication du rapport final, et son engagement reste inébranlable. Elle est consciente des difficultés qui l'attendent et du fait que ses efforts ne seront peut-être pas tous couronnés de succès, mais

la nécessité de bien faire les choses, pour restaurer la confiance des Canadiens, lui donne l'élan pour maintenir le cap et réaliser les changements qui s'imposent.

Nous nous engageons à respecter des critères élevés de rigueur et de transparence dans notre approche. La mise en œuvre ne se fera pas du jour au lendemain – nous avons besoin d'un changement transformationnel qui nécessitera un effort soutenu. La GRC continuera d'évoluer afin d'être une organisation policière moderne et professionnelle qui respecte les normes les plus élevées et qui jouit de la confiance des personnes qu'elle sert.

Passer à l'action :

Stratégie de la GRC pour la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives

ENGAGEMENTS ET MESURES DE SUIVI

Comme indiqué précédemment, notre plan d'action est un document évolutif destiné à être révisé au fil du temps. Il s'agit notamment d'ajouter des éléments ou de réviser les éléments existants afin de mieux atteindre les résultats escomptés de nos engagements. Le tableau ci-dessous présente nos engagements et les mesures à prendre, à compter de mars 2024, pour répondre aux recommandations de chaque thème.

Ces engagements et mesures ont été définis lors des 16 séances d'engagement que la GRC a tenues avec

des parties prenantes internes et externes au cours de l'été et de l'automne 2023. Étant donné que la GRC a commencé à mettre en œuvre des changements avant même la publication du rapport final de la Commission des pertes massives, certaines de ces mesures sont déjà en cours ou même achevées. Cette liste n'est pas complète et continuera de s'allonger ou d'être modifiée dans le cadre de nos efforts continus de suivi des progrès et d'identification de nouvelles initiatives.

THÈME N° 1 : GESTION DE CRISES

ENGAGEMENTS DE LA GRC

Pour gérer les crises à toutes les étapes du processus d'intervention, la GRC adoptera une approche centrée sur les victimes tenant compte des effets des traumatismes qu'elles ont vécus.

MESURES DE SUIVI

- Explorer l'intégration de la gestion des victimes dans la structure de commandement en cas d'incident critique
- Élaborer un guide de référence sur les incidents critiques
- Créer un poste de coordonnateur organisationnel de la santé mentale pour les interventions après incident
- Publier un guide de ressources à la disposition des employés et des familles pour du soutien après une crise
- Examiner la possibilité de créer un centre national spécialisé en soutien aux victimes de terrorisme, de violence de masse et d'événements faisant un grand nombre de victimes

Passer à l'action :

Stratégie de la GRC pour la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives

ENGAGEMENTS DE LA GRC	MESURES DE SUIVI
<p>La GRC adoptera une structure de commandement et de contrôle claire et cohérente, ainsi qu'une approche globale en matière de gestion des crises, soutenue par les premiers intervenants au Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Convenir d'une structure unique de commandement et de contrôle à la GRC• Renouveler, exercer et mettre à jour régulièrement les plans opérationnels d'urgence des divisions• Examiner la possibilité d'agrandir le Centre de coordination des événements majeurs
<p>La GRC révisera sa formation sur les interventions en cas d'incident critique.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Réviser la formation de niveaux débutant et intermédiaire sur les interventions en cas d'incident critique• Mettre à jour le programme de formation sur les interventions en cas d'incident critique
<p>La GRC appliquera des politiques cohérentes en matière d'escalade d'incidents et de prestation de soutien national.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Examiner des moyens de fournir des ressources en cas de besoin au Centre de coordination des opérations de la GRC• Créer et tenir à jour un inventaire des capacités et des moyens de la GRC et de ses partenaires pour soutenir les interventions en cas de crise
<p>La GRC sera proactive et efficace dans ses communications lors de crises.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer l'utilisation des alertes d'urgence (système En Alerte) en Nouvelle-Écosse• Instaurer une nouvelle politique sur l'utilisation du système En Alerte à la GRC• Élaborer un cours de sensibilisation aux alertes publiques

Passer à l'action :

Stratégie de la GRC pour la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives

ENGAGEMENTS DE LA GRC	MESURES DE SUIVI
continué de la page 21	<ul style="list-style-type: none">• Mettre à jour les protocoles nationaux de communication de la GRC en cas de crise pour s'assurer d'une communication avec le public lors d'incidents critiques
La GRC veillera à ce que le personnel dispose de l'équipement, des outils et des capacités nécessaires lors d'un incident.	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer des lignes directrices pour encadrer l'utilisation d'un « sac d'équipement prêt à emporter » en cas d'incident critique• Vérifier que les logiciels actuels sont capables d'enregistrer de l'information lors d'un incident critique• Effectuer une analyse stratégique de la capacité du Service de l'air de la GRC dans les divisions• Instaurer un logiciel permettant de connaître l'emplacement des policiers en temps réel
La GRC tirera ses leçons des incidents critiques pour mieux intervenir dans le futur.	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place une équipe nationale – examen de l'officier indépendant• Se servir des examens post-opération davantage comme de moyens d'apprentissage• Inclure les enseignements tirés des incidents critiques dans les rapports publics annuels existants

Passer à l'action :

Stratégie de la GRC pour la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives

THÈME N° 2 : GOUVERNANCE

ENGAGEMENTS DE LA GRC

La GRC adoptera une approche globale pour mettre en œuvre les recommandations issues des examens externes actuels et passés.

MESURES DE SUIVI

- Former l'Équipe d'application stratégique
- Évaluer et mettre en œuvre les recommandations de rapports précédents (Groupe de travail Brown, Commission sur l'état d'urgence, Bastarache, et plus)
- Examiner et mettre en œuvre les avis du Conseil consultatif de gestion

THÈME N° 3 : VIOLENCE CONJUGALE ET FONDÉE SUR LE GENRE

ENGAGEMENTS DE LA GRC

La GRC améliorera ses politiques, sa formation et son engagement auprès de ses partenaires en ce qui concerne la violence conjugale et fondée sur le genre.

MESURES DE SUIVI

- Effectuer des recherches sur le recours à des centres de signalement et de soutien
- Examiner et actualiser les politiques et formations existantes tenant compte des traumatismes
- Participer à un groupe d'experts sur la domination par la contrainte

Passer à l'action :

Stratégie de la GRC pour la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives

THÈME N° 4 : ARMES À FEU

ENGAGEMENTS DE LA GRC

La GRC appuiera les initiatives de prévention et de contrôle des armes à feu afin de réduire les infractions armées.

MESURES DE SUIVI

- Améliorer la fonctionnalité de la ligne d'assistance du Programme canadien des armes à feu
- Actualiser le site Web du Programme canadien des armes à feu afin de fournir plus de détails sur le transfert d'armes à feu lors de successions
- Examiner si on peut améliorer la base de données de renseignements du Service canadien de renseignements criminels pour faire un meilleur suivi de la contrebande d'armes à feu à la frontière

THÈME N° 5 : COMMUNICATION D'INFORMATION

ENGAGEMENTS DE LA GRC

La GRC améliorera les procédures internes et externes d'échange de renseignements.

MESURES DE SUIVI

- Effectuer une vérification du processus de production et de gestion des documents à la GRC
- Mettre à jour la politique de la GRC en matière d'échange de renseignements opérationnels
- Envisager une meilleure collecte de données sur les individus cherchant à se faire passer pour des policiers

Passer à l'action :

Stratégie de la GRC pour la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives

THÈME N° 6 : CULTURE ET REDDITION DE COMPTES

ENGAGEMENTS DE LA GRC	MESURES DE SUIVI
La GRC cherchera à renforcer sa responsabilité et ses attentes à tous les niveaux par rapport au comportement des employés.	<ul style="list-style-type: none">• Adopter une série de principes fondés sur la responsabilité et la confiance• Renforcer les valeurs fondamentales renouvelées de la GRC• Créer une sous-direction responsable de l'autorité disciplinaire
La GRC fera la promotion d'un milieu de travail plus équitable, diversifié et inclusif.	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer l'utilisation et l'application de l'analyse comparative entre les genres plus, afin de s'assurer que les politiques et les programmes de la GRC n'ont pas d'incidences négatives sur les divers groupes
La GRC améliorera la façon dont elle sélectionne, perfectionne et récompense ses dirigeants.	<ul style="list-style-type: none">• Actualiser le processus de recrutement des officiers administratifs afin d'évaluer si les candidats sont capables de rendre compte de leurs actes• D'autres éléments liés à cet engagement sont décrits dans la réponse intitulée Culture de la gestion à la GRC
La GRC appuiera la santé physique et mentale des employés.	<ul style="list-style-type: none">• Élargir le dépistage de la santé psychologique à tous les membres réguliers

Passer à l'action :

Stratégie de la GRC pour la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives

THÈME N° 7 FORMATION

ENGAGEMENTS DE LA GRC

La GRC améliorera la formation de toutes les catégories d'employés sur la prestation des services de police.

MESURES DE SUIVI

- Fournir aux répartiteurs une formation actualisée, fondée sur des scénarios
- Améliorer l'orientation communautaire des nouveaux membres d'un détachement
- Mettre en œuvre les conclusions du [rapport du Conseil consultatif de gestion sur le Programme de formation des cadets](#)

THÈME N° 8 : PARTENARIATS ET ENGAGEMENT

ENGAGEMENTS DE LA GRC

La GRC travaillera avec ses divisions pour s'assurer que les initiatives liées à la Commission des pertes massives sont soutenues et applicables dans le contexte de chaque division de la GRC.

MESURES DE SUIVI

- Mettre en place le comité consultatif divisionnaire afin d'obtenir l'avis des divisions sur l'approche globale de la GRC en matière de mise en œuvre des recommandations de la Commission des pertes massives

La GRC communiquera activement avec ses partenaires.

- Échanger activement de l'information et des pratiques exemplaires avec les partenaires policiers, y compris avec l'Association canadienne des chefs de police
- Participer au comité d'examen de la réforme des services de police en Nouvelle-Écosse

Passer à l'action :

Stratégie de la GRC pour la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission des pertes massives

THÈME N° 9 : RESSOURCES ET RECRUTEMENT

ENGAGEMENTS DE LA GRC

La GRC modernisera ses processus de recrutement.

MESURES DE SUIVI

- Améliorer la mobilité des membres en s'efforçant de les placer et de les garder dans la province ou la communauté dont ils sont issus ou où ils souhaitent travailler
- Communiquer aux candidats potentiels les aspects modernisés du processus de recrutement, tels que les modifications apportées à l'épreuve d'aptitude

THÈME N° 10 : NORMES ORGANISATIONNELLES

ENGAGEMENTS DE LA GRC

La GRC veillera à examiner et à actualiser régulièrement ses normes, politiques et procédures.

MESURES DE SUIVI

- Améliorer la politique de la GRC sur l'élimination des uniformes et mieux voir à son respect
- Examiner la possibilité de rendre publiques toutes les politiques de la GRC
- Examiner la prise de notes à la GRC